N° 3.

LA RÉPARTITION DES REVENUS ET FORTUNES PRIVÉS.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR

A. N. KIAER,
DIRECTEUR EN CHEF DU BUREAU CENTRAL DE STATISTIQUE (NORVÈGE).

A la session de La Haye, l'Institut a adopté la résolution suivante:

"L'Institut international de Statistique émet le vœu que la question de la statistique des revenus privés soit maintenue à l'étude du Comité spécial, en lui recommandant d'y ajouter encore l'étude de la répartition des fortunes" (Bulletin, tome XIX, rère livraison, page 96*).

Afin de compléter autant que possible les documents mentionnés dans mon dernier rapport et qui se trouvent publiés pour 37 différents pays dans le Bulletin, Tome XIX, 2^e livraison, pages 102—199, je me suis adressé par une circulaire du 20 Novembre 1912 à mes honorés collègues en les priant de vouloir bien, chacun pour son pays, énumérer les documents les plus importants concernant la répartition des revenus privés et qui ont été publiés après le rapport présenté à la dernière session de l'Institut.

Puisque l'Institut a recommandé à notre comité d'ajouter encore à nos recherches l'étude de la répartition des fortunes, j'ai exprimé le désir de prendre aussi en considération dans la-dite énumération la statistique des fortunes.

Beaucoup de mes collègues ayant répondu gracieusement à cet appel, la liste des ouvrages se rapportant à la statistique des revenus et des fortunes a été complétée par des communications intéressantes que j'espère pouvoir réunir dans un appendice au présent rapport pour être publiées vers l'époque de la session prochaine de notre Institut. Au demeurant je suis heureux de pouvoir constater que la littérature concernant la statistique des revenus et fortunes privés s'augmente d'année en année.

1

Qu'il me soit permis maintenant de signaler les principales lacunes existant encore en cette matière, après quoi je ferai mention de certaines méthodes qui me semblent devoir être recommandées, afin de bien utiliser les matériaux déjà très nombreux qui se trouvent publiés à ce sujet dans différents pays. Les observations que j'ai à faire, se résument sous les 15 numéros suivants:

10 En ce qui concerne les lacunes laissées au point de vue international, il faut d'abord regretter qu'il y ait plusieurs pays trèsimportants pour lesquels des données sur le montant et la répartition des revenus et fortunes privés manquent encore absolument, voir le rapport présenté à la session de La Haye en 1911.

C'est une opinion très répandue que dans les pays où il n'existe pas d'impôt sur les revenus, il serait impossible de recueillir des données statistiques sur la répartition des revenus privés. Il ne sera donc pas inutile de mentionner que des expériences pratiques faites à cet effet prouvent le contraire. Une investigation représentative effectuée en Norvègie pour l'année 1894 et comprenant 81.942 hommes et femmes adultes demeurant dans diverses maisons et localités distribuées d'après un plan fixé d'avance a donné des résultats très satisfaisants (voir le Bulletin de l'Institut, tome XIX, 2ème livraison, page 135). Les données qui étaient très détaillées furent inscrites sur des bulletins individuels par des agents spéciaux et coûtaient environ 30 centimes par bulletin, sans compter les frais du dépouillement, qui se chiffraient par un montant à peu près égal.

Il va sans dire que la réussite d'une telle opération pour laquelle l'application d'un système représentatif est indispensable, dépend en grande mesure de la manière de laquelle elle est acceptée par la population ainsi que de l'habilité et la discrétion des agents spéciaux. Afin d'éviter autant que possible des soupçons d'un but fiscal et personnel, il est important que les noms des personnes ne soient pas inscrits sur les bulletins.

2º Quant aux pays pour lesquels ces renseignements existent, le défaut le plus grave consiste en ce qu'on manque presque partout de données concernant les revenus et les fortunes au-dessous d'une certaine limite, celle des impôts personnels.

Ce manque pourra être complété de la même manière que celui mentionné sous le numéro 1. A cet effet il sera important de combiner une telle investigation spéciale avec le recensement général de la population. Dans les pays où il existe un impôt sur les revenus, on pourra dans les bulletins individuels du recensement insérer la

seule question: Étes-vous contribuable à l'impôt sur le revenu? (Réponse: Oui ou Non.) (Cette proposition est due à M. le dr. Vogel [Vienne], auquel je dois plusieurs observations utiles.) D'autres questions ne pourront pas être recommandées, de peur que l'opération du recensement ne puisse en être encombrée et endommagée; mais pour ceux qui ont répondu Non, on pourra après la fin du recensement, dans un nombre limité de communes ou parties de communes représentatives, choisies avec égard aux industries et conditions sociales, effectuer des recherches spéciales de la même manière que celle décrite sous le numéro 1.

3º Il y a des pays où les registres de l'impôt sont arrangés de telle manière qu'ils n'indiquent pas l'ensemble des revenus de chaque contribuable, parce qu'il y a des registres spéciaux pour des différentes sources de revenus, par exemple revenus fonciers, revenus industriels et commerciaux, revenus des sociétés par actions, revenus provenant de capitaux, traitements et salaires. Il arrive aussi que les évaluations de ces diverses catégories de revenus se font d'une manière différente, par exemple avec ou sans déduction d'intérêts de dette.

Lorsque les revenus sont groupés ou évalués de cette manière, les données sur leur répartition ne permettent pas de constater celleci sous le point de vue de l'ensemble de revenus de chaque contribuable. On ne pourra pas constater le nombre et la répartition des revenus grands, moyens et petits. Pour arriver à ce but, il est nécessaire qu'à côté de la répartition officielle des revenus groupés d'après leurs sources, la statistique fournisse aussi des données complémentaires à cet égard d'où le rapport entre les données de la comptabilité fiscale et les revenus individuels dans leur ensemble puisse être établi d'une manière exacte ou approximative. (Voir ci-après sous le no. 9.)

4º La répartition des revenus telle qu'elle se présente dans les documents officiels est souvent rédigée d'une manière trop sommaire, l'échelle des catégories n'étant pas assez détaillée. Je démontrerai plus tard (voir sous les numéros 10 et 11) que cette circonstance empêche des comparaisons exactes entre les différents pays ou dans un même pays pour les différentes époques. Comme exemple d'une statistique bien développée à cet égard on pourra citer celle de la Saxe Royale. La distance entre le minimum et le maximum des revenus compris dans un même groupe ne doit guère dépasser 20% du minimum, par ex. 5000 à 6000 francs, 10.000 à 12.000 francs, excepté peut-être pour les revenus les plus petits, par ex. ceux au-

dessous de 500 francs où une distance de 100 francs entre les différents dégrés de l'échelle paraît admissible.

M. Vogel a exprimé l'opinion que, par des considérations pratiques on ne devrait pas établir un trop grand nombre de catégories de revenus; d'autre part, dr. Robert Meyer, Président de la "k. k. Statistischen Zentral-Kommission", a observé que, d'après son avis, les catégories ne devraient pas être trop larges. Il semble donc que la proposition émise ci-dessus par le rapporteur tient peut-être un juste milieu entre les deux. Il résulte des calculs mentionnés sous les numéros 10 et 11 que les limites séparant les grands groupes qu'il est désirable de distinguer, tombent souvent au milieu d'une catégorie spéciale de revenu et qu'on ne saurait déterminer d'avance à quel revenu la délimitation doit être faite, parceque les résultats varient suivant les circonstances. (Voir le tableau de la page 14 sous le point 11.) Pour cette raison il est évident que les limites doivent être aussi étroites que les considérations pratiques le permettent. Car, autrement, le calcul de la limite au-dessus et au-dessous de laquelle les revenus doivent être comptés à l'un ou à l'autre grand groupe de revenus (par exemple les premiers 1000 par 100.000 adultes ou le premier cinquième du montant total des revenus) devient incertain.

La subdivision nécessaire d'une catégorie quelconque de revenus pourra en beaucoup de cas se faire à l'aide des formules mathématiques ou mieux encore par des courbes graphiques. Mais cela ne peut se faire que sous la condition que tous les revenus de la catégorie, qui doit être divisée, sont indiqués en chiffres exacts et non pas en chiffres ronds. Car l'expérience démontre que dans la plupart des listes des contribuables les chiffres ronds jouent un rôle prédominant ce qui oppose de grands obstacles à des calculs exacts.

Afin de remédier à cet inconvenient, je pense qu'aucun moyen est meilleur que le dépouillement en plein détail de tous les revenus tels qu'ils sont insérés dans les listes de taxations, mais, bien entendu, seulement pour un choix représentatif de communes et en outre limité à des groupes spéciaux de revenus. Car il va sans dire qu'il ne pourra pas être question d'entreprendre un tel dépouillement sur un grand nombre de districts, tandis que les calculs gagneraient beaucoup en exactitude s'ils pourront s'appuyer sur des investigations représentatives.

Lorsque M. Vogel de concert avec MM. Huncke, Bresciani et R. Meyer¹) recommande que les catégories des revenus,

¹⁾ Statistische Monatsschrift, September 1912, S. 529-530.

abstraction faite de leur étendue ("Spannweite") soient arrangées d'après un système proportionnel, j'admets parfaitement l'utilité d'un tel arrangement, bien que je pense qu'il ne faut pas attribuer à ce côté de la question une trop grande importance. Ce qui est le plus essentiel, c'est, d'après mon avis, que les catégories ne soient pas larges, et que les grands revenus soient spécifiés autant que les autres.

5º A côté du nombre des personnes dont les revenus tombent dans les différentes catégories de revenus, il sera important d'indiquer pour chaque catégorie, ou le montant total des revenus ou le revenu moyen. Il y a des pays où l'on suppose que le revenu moyen des différentes catégories correspond à la moitié de la somme des revenus minimum et maximum de la catégorie; c'est là une erreur qui devient d'autant plus grave que les catégories deviennent plus spacieuses.

60 La plupart des statistiques concernant la répartition des revenus se bornent à indiquer le nombre total des personnes ou des contribuables appartenant à chaque catégorie de revenus. Certains pays indiquent cependant aussi le nombre des personnes réparties par sexe, par âge, par état civil et par profession, ou bien avec la distinction des chefs et des autres membres de famille.

D'après l'avis du rapporteur, ces indications sont de la plus grande importance pour élucider la répartition des revenus privés sous un point de vue social. A cet égard je peux m'appuyer entre autres sur les exposés de notre collègue, M. Würzburger, qui a démontré que la plupart des petits revenus dont rend compte la statistique de la Saxe Royale, concernent des jeunes gens vivant chez leurs parents ou des domestiques ou des apprentis, &c. (Bulletin, tome XVIII, I, page 74.) Je pourrais aussi citer d'autres exemples montrant que les renseignements sur la répartition des revenus n'arrivent à leur juste valeur statistique qu'à l'aide de ces détails, et dont notamment l'âge et la profession devraient même être combinés entre eux pour correspondre aux besoins des études sociales.

7º Les thèses précédentes s'appliquent en théorie à la statistique des fortunes aussi bien qu'à celle des revenus; seulement la statistique des fortunes est encore moins développée que cette dernière, excepté dans quelques pays, le Danemark par exemple, qui a déjà publié deux fois une statistique, montrant la répartition des fortunes par professions, en distinguant celles des différentes grandeurs, et même diverses combinaisons entre fortunes et revenus. Quant à la statistique des fortunes, les comptes des successions semblent dans beaucoup

de pays fournir les meilleures sources d'investigation; mais il y a des pays possédant dans leur listes d'impôts d'autres données trèsimportantes à cet égard.

8º Dans presque tous les pays qui possèdent une statistique des revenus, on reconnait que les évaluations sont en général beaucoup au-dessous de la réalité, et il y a même des auteurs qui estiment que pour plusieurs catégories de contribuables et certains pays, les revenus officiels sont de beaucoup au-dessous de la moitié (!) du montant réel. En d'autres pays les différences jouent un rôle moins considérable. D'après l'article "Einkommen", rédigé par M. Robert Meyer pour le Handwörterbuch der Staatswissenschaften, III. Auflage, page 664, il y aurait occasion pour la Prusse d'augmenter les évaluations de 16 à 50% ou plus encore, pour l'Angleterre de plus de 15 à 20%. Dans ces circonstances il serait évidemment important de se procurer, si possible, au moins quelques notions sur le rapport existant entre les chiffres officiels et réels.

Il est évident qu'il sera très difficile d'obtenir des données certaines sur ce point; mais l'existence même des évaluations citées tout à l'heure fournit la meilleure preuve que l'affaire n'est pas impossible. Je ne sais pas sur quelles bases ces évaluations sont fondées; peut-être les données sur les successions pourront-elles servir de contrôle partiel.

Ajoutons que pour juger à quel degré les données officielles se rapprochent plus ou moins des rapports réels, il est important de savoir si elles se basent sur des déclarations personnelles des contribuables ou sur des évaluations, et dans le premier cas de quelle manière les déclarations sont controlées. En général le système de déclarations semble d'offrir de meilleures garanties que les évaluations.

Sous certains rapports on pourra espérer que les fautes graves commises dans les chiffres officiels se feront moins sentir, lorsqu'il s'agit de constater les rapports relatifs de la répartition des revenus que lorsqu'on veut en établir les chiffres absolus. Car lorsqu'il s'agit, par exemple, de constater comment la répartition des revenus et fortunes s'est développée d'une époque à une autre, on pourra en constater les tendances, même si les évaluations au commencement et à la fin de la période envisagée sont défectueuses, pourvu que le système et le caractère des évaluations n'aient pas changé trop radicalement dans l'intervalle.

Aussi, lorsqu'on veut comparer la répartition des revenus dans différentes parties d'un même pays, on pourra mieux employer les chiffres relatifs que les chiffres absolus et cela s'appliquera aussi aux comparaisons internationales, bien que, à cet égard, les effets perturbateurs se font sentir davantage.

Dans tous ces cas on pourra donc tirer des conclusions utiles des chiffres relatifs, malgré les défauts des chiffres absolus, mais il est naturellement nécessaire d'y appliquer des précautions. Toute-fois dr. Vogel, a parfaitement raison en faisant observer que les défauts des évaluations pourront affecter les revenus des différentes professions d'une manière perturbatrice, surtout parce que les chiffres relatifs aux cultivateurs sont en général évalués beaucoup au-dessous des revenus réels, tandis que les traitements des fonctionnaires sont inscrits à peu près avec leurs montants réels. Il est évident que cette circonstance pourra changer d'une manière très sensible les rapports de la répartition des revenus.

90 Les désidérata mentionnés dans les propositions ci-dessus ne pourront être réalisés que d'une manière imparfaite et, même dans cette limitation à une échéance bien lointaine en ce qui concerne la plupart des pays. Comme un moyen grâce auquel la tâche pourrait être considérablement facilitée, le rapporteur croit devoir en première ligne recommander l'application, dans cette matière, de la méthode représentative. Afin d'utiliser cette méthode pour compléter les données extraites des listes de taxation, je pense qu'il faudrait entreprendre une enquête spéciale embrassant dans un nombre suffisant de localités toutes les personnes âgées de 15 ans et au-dessus. Ces localités devraient être réparties sur diverses régions et diverses villes du pays tout entier. Si cette répartition est bien faite, de sorte que les différentes industries du pays et la population des grandes, moyennes et petites villes soient représentées d'une manière proportionnelle, il me semble qu'en général 10% de la population entière d'un pays constitueraient une représentation suffisante, et qu'on pourrait, même au besoin, se borner à une moindre proportion, excepté toutefois pour la répartition des plus gros revenus.

Voici une ébauche de formulaire qui pourrait être recommandé à cet égard.

Commune d	e	•	•	•	•	•		٠	•	٠	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	
Numéro de	la	p	er	SC	nı	ne	r	ec	en	sé	e											
Profession																						

Chef ou membre de famille
Age
Total de ses revenus
Décomposition de ces revenus:
Revenu provenant de propriétés foncières
Revenus industriels et commerciaux
Traitement comme fonctionnaire
Salaires
Rentes sur l'État et autres intérêts
Dividendes d'actions
Autres revenus (à spécifier)
Déduction pour intérêts des dettes:

Il est évident que si l'on pourrait réunir un nombre suffisant de telles fiches individuelles et que la décomposition des revenus coïncidrait avec la décomposition officielle des listes de taxation, les résultats du dépouillement des données représentatives pourraient de plusieurs façons différentes être contrôlés par les données complètes officielles. D'après les résultats de ce contrôle on pourrait trouver convenable d'augmenter le nombre des fiches à remplir afin de rectifier ou de compléter l'investigation représentative. De cette manière ces données-ci seraient utilement complétées par les données représentatives.

Le même système pourrait aussi être appliqué quant aux fortunes privées, mais puisque l'enquête suggérée ci-dessus pour les revenus serait en elle-même une grosse affaire, je pense qu'on doit à cet égard ajourner la question des fortunes.

100 Un des problèmes sociaux les plus importants, dont la solution ne saurait être trouvée qu'à l'aide d'une bonne statistique des revenus et des fortunes est celui que voici.

Le progrès économique tend-il à amasser des richesses chez une minorité, ou tend-il à améliorer les revenus de toutes les classes de la société? Comment se présente ce développement relativement aux classes ouvrières et aux classes bourgeoises moyennes et riches?

Ces questions ont été abordées dans un rapport présenté à la session de notre Institut tenue à Paris en 1909, mais les méthodes proposées à ce moment n'ayant pas donné lieu à discussion, je me

permettrai d'y revenir en commençant par citer une partie de mes observations. (Bulletin, tome XVIII, 1, page 72.)

"Lorsqu'il s'agit d'examiner dans quelle proportion les revenus inférieurs, les revenus moyens et les revenus supérieurs se sont élevés d'une époque à une autre, on a ordinairement tâché de mesurer ce développement en comparant le nombre proportionnel des revenus de différentes catégories à deux époques différentes. Mais tant que dans ces comparaisons on s'est servi des mêmes catégories de revenus sans prendre en considération que l'échelle devait être changée en égard au progrès du revenu moyen, ces calculs n'ont pu donner des résultats clairs, parce que le progrès général des revenus a pour effet de faire passer un nombre plus on moins grand d'individus des classes inférieures dans les classes supérieures."

L'insuffisance de cette méthode a déjà été reconnue par plusieurs économistes et statisticiens, d'abord, je pense, par M. Julius Wolf qui dès 1892 l'a critiquée et a proposé une autre méthode, par laquelle il prend en considération le passage des contribuables au-delà des limites des diverses catégories de revenu. Aux points de vue défendus par M. Wolf se sont ralliés entre autres MM. Soetbeer, Huncke et Nitschke (voir un traité par M. le dr. Vogel dans la Statistische Monatsschrift autrichienne, 1912, IX).

Afin de mieux expliquer la nature de ces méthodes, j'emprunterai l'exemple du Handwörterbuch, cité plus haut, page 677.

Les revenus des personnes taxées dans la Saxe Royale en 1879 et 1890 se répartissaient comme suit:

Grands groupes de revenus	1879	1890	Augmentation
10 au-dessous de 500 Mk	560.210	546.138	 2. 5
2º de 500 à 800 Mk	270.246	401.439	+ 48.5
3º de 800 à 1.600 Mk	165.699	318.125	+92.0
40 de 1.600 à 3.300 Mk	62.140	91.124	+47.0
5° de 3.300 à 9.600 Mk	24.140	36.841	+ 50.0
6^{0} au-dessous de 9.600 Mk	5.293	10.402	+ 96.0
Total	1,087.728	1,404.069	+29.1

Maintenant M. Wolf a observé qu'on ne doit pas, afin de constater le progrès de chaque catégorie des revenus, comparer les chiffres des mêmes catégories, mais qu'il faut comparer l'augmentation de 1879 à 1890 des chiffres d'une catégorie quelconque (et même en y ajoutant celle de la catégorie supérieure) avec les chiffres de la catégorie inférieure en 1879). Ainsi, au lieu de dire que pour la deuxième

catégorie (500 à 800 Mk.) les chiffres se sont accrûs de 270.246 à 401.439, soit de 131.193, il faudrait dire que cette catégorie s'est accrue dans la proportion de 131.193 + 152.426 = 283.619:560.210, c'est-à-dire, qu'il faudrait diviser la somme de l'accroissement de la deuxième et troisième classe par le chiffre de la première. Cette division donne le rapport de 50.6% (Wolf en a 50.7%) pour l'ascension proportionnelle de la première à la deuxième classe. Voici le calcul pour l'ascension de la deuxième classe à la troisième: le dividende est 152.426 + 28.984, le diviseur: 270.246, ce qui produit un rapport de 67.2% (identique avec celui de M. Wolf). Et ainsi de suite jusqu'à ce que nous arrivons à la dernière classe où le dividende ne se compose que d'un seul chiffre (5109), lequel divisé par 24.140 donne pour résultat le rapport de 21.2% (Wolf en a 21.3%).

La méthode Wolf a été soumise à diverses critiques bien qu'on l'ait reconnu comme une amélioration comparée à la méthode ordinaire employée jusque-là, sc. celle de l'accroissement proportionnel de chaque classe. ("Methode des prozentuellen Klassenzuwachses.")

Pour ma part je trouve aussi qu'on y pourrait faire des objections sérieuses, et à cet égard je puis entre autres renvoyer au Handwörterbuch et à plusieurs ouvrages cités par M. Vogel dans la Monatsschrift autrichienne et dans un article rédigé par le docteur Huncke dans l'Allgemeines statistisches Archiv, 1907, pages 90 et suiv.²)

On a proposé plusieurs améliorations qui ont été exposées dans l'article de M. Huncke, recommandant surtout une méthode par laquelle le "mouvement de la population" (ou plutôt le rapport entre la population et le nombre des contribuables) serait pris en considération. Outre les auteurs déjà cités il conviendra de nommer encore, parmi ceux qui se sont occupés spécialement de ces questions, MM. Evert, Bresciani, V. Böhmert, Soetbeer, R. Giffen, dr Nitschke, Pareto, Ad. Wagner et autres.

Il y a cependant un autre élément qui a été négligé et qui toutefois, à mon avis, joue un rôle très-important, à savoir l'ascension d'un grand nombre d'individus émergeant, par suite de l'accroissement général des revenus, de l'obscure région des personnes non taxées pour entrer dans le cadre glorieux des contribuables.

D'après le tableau publié dans l'Archive précitée, page 105, il y avait en 1892, par 10.000 habitants: 814.74, en 1896: 846.12 et en

²⁾ Voir aussi l'ouvrage du dr. Tabacovici cité à la fin de ce rapport.

1900: 1009 "Zensiten", ou en 1892 et en 1896: 18426 et 16288 de moins qu'en 1900. Ces différences doivent principalement être attribuées à l'ascension des revenus des classes qui en 1892 et en 1896 ont été au-dessous de la limite de taxation (en Prusse: 900 Mk.). Une enquête sur les personnes réparties par professions donnerait peut-être ce résultat que dans certaines classes d'ouvriers (ou d'autres professions) un nombre tel ou tel d'individus étaient pour ces années exempts de l'impôt parce que leurs revenus tombaient entre 800 et 900 Mk. en 1892 et entre 815 et 900 Mk. en 1896. On pourrait alors comparer les revenus de la première classe par 10.000 habitants de la manière suivante:

```
1892: 800-3.000 Mk.: 708.74 + 184.26 = 893.00
1896: 815-3.000 Mk.: 740.51 + 162.88 = 903.39
1900: 900-3.000 Mk.: 885.34 + 0 = 885.34
```

En réduisant les chiffres pour 1892 et 1896 au même chiffre relatif que pour 1900, c'est-à-dire, à 885 34, on aurait comme résultat pour la première classe:

```
1892: 800—2.900 Mk.: 885'34 par 10.000 habitants
1896: 815—2.950 Mk.: 885'34 par 10.000 habitants
1900: 900—3.000 Mk.: 885'34 par 10.000 habitants
```

Ces chiffres ne sont que fictifs, mais on trouvera dans le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à la session de notre Institut à Paris en 1909 (voir le Bulletin, tome XV/III, page 130, Appendice) des exemples d'un calcul basé sur des chiffres réels extraits des données statistiques pour la Saxe Royale, la Prusse et le Danemark.

Dans ce calcul, j'ai non seulement pris en considération la répartition, à diverses époques, du nombre des personnes, mais j'ai aussi, pour les différentes catégories de revenus, comparé le montant des revenus correspondants, élément que je trouve indispensable pour mesurer le mouvement des revenus des différentes classes sociales.

Pour mieux expliquer ce système je vais présenter quelques résultats du calcul basés sur l'Appendice cité tout à l'heure.

En Saxe Royale les 1000 personnes qui sur 100.000 adultes avaient les revenus les plus élevés, jouissaient en 1888 d'un revenu de 7200 Mk. et au-dessus et en 1906 de 9400 Mk. et au-dessus. Leur revenu moyen était à ces deux époques de 17.930 et 25.150 Mk., l'augmentation étant ainsi de 40%, tandis que la limite inférieure de cette classe ne s'était élevée que de 30.6%.

Pour la deuxième classe, comprenant 6000 personnes, les revenus moyens montrent une augmentation de 28.7%, tandis que la limite inférieure s'est élevée de 25.5%.

Pour la troisième classe comprenant 16.000 personnes, les rapports correspondants sont de 34.6 et de 35.8%.

Pour la quatrième classe (27.000 personnes) de 40.9 et 37.5%.

Enfin pour la cinquième classe (50.000) l'augmentation des revenus moyens était de 36%, tandis que les chiffres relatifs aux limites inférieures de cette classe sont trop incertains pour qu'on essaye d'en calculer la progression relative.

Les calculs analogues faits pour les deux autres pays mentionnés dans l'appendice, c. a. d. la Prusse et le Danemark, donnent à peu près les mêmes résultats.3) Comme observation générale ajoutons qu'on doit attribuer aux calculs basés sur les revenus moyens une plus grande valeur qu'à ceux qui sont basés sur les limites inférieures. Cela tient d'abord à ce que les revenus moyens se calculent par la division du montant total des revenus dans chaque classe par le nombre total des personnes y appartenant, ce qui semble présenter une garantie très respectable. D'autre part les personnes voisines des limites existant entre les différentes classes, ne représentent qu'une fraction des contribuables de même que la constatation des limites à cause de l'ampleur des classes est parfois incertaine (voir sous le numéro 4 ci-dessus). En ce qui concerne le système adopté pour la comparaison sous ce point de vue des différents pays, je me permets de renvoyer au rapport précité, voir le Bulletin, tome XVIII, 2, page 122-126, où l'on trouvera des explications détaillées et quelques résultats des calculs.

110 Une autre méthode par laquelle on pourra comparer le caractère de la répartition des revenus, soit entre différents pays, soit à différentes époques, consiste à diviser le montant total des revenus (y compris ceux au-dessous de la limite de taxation) en cinq (ou un autre nombre de), parties égales et en calculant combien de revenus appartiennent à la première, à la seconde part, à la troisième part, &c. Cette méthode qui a été proposée par M. Würzburger (Zeitschrift des Königlich Sächsischen Statistischen Bureaus, 1904, page 11)

³⁾ Au fond le principe de cette méthode est le même que celui recommandé par MM. Würzburger et Bresciani, voir l'article de ce dernier dans les Conrads Jahrbücher 1907, III, 33, page 598.

et après lui appliquée en Danemark par M. Warming (1907⁴) a été exposée en détail dans mon rapport précité; seulement au lieu des 4 parts de M. Würzburger j'en emplois 5.

Voici comment ce calcul s'applique sur les données mentionnées dans l'Appendice de mon rapport, en ce qui concerne la Saxe Royale.

Le nombre des contribuables (et autres individus taxés) — tant personnels que juridiques — était pour l'année 1906 de 1,945.806 (dont 1,941.359 contrib., &c. personnels et 4447 contr. jur.) avec un revenu total de 2.520,406.778 Mk. (Zeitschrift, 1907, page 61).

Le montant du revenu pour chacum de ces groupes n'est pas indiqué en cet endroit, mais d'après une communication de Mr W ü r z-b u r g e r les revenus personnels se chiffraient par 2.438,737.621 Mk.

La population au 1^{er} Décembre 1905 était de 4,508.601 (Zeitschrift, page 50); donc le nombre de contribuables, &c personnels était de 43.059 par 100.000 habitants.

Pour l'année 1888 les chiffres correspondants étaient comme suit (Zeitschrift, 1889, page 76—77): Contribuables, &c personnels: 1,322.650 avec un revenu de 1.293,609.882 Mk. Population 3,310.000; contribuables, &c personnels par 100.000 habitants: 39.959.

Afin de mettre les chiffres de ces deux années sur un pied égal par rapport à la population et en même temps d'accord avec le calcul cité dans le Bulletin précité, il a fallu déduire les chiffres 177.305 pour l'année 1906 et 27.650 pour l'année 1888, de sorte qu'il en résulte des restes respectifs de 1,764.054 et de 1,295.000. Les personnes éliminées ayant été supposées appartenir aux classes les plus inférieures de revenus, j'ai également réduit les totaux des revenus 49,754.043 Mk. pour 1906 et de 4,185.882 Mk. pour 1888, ce qui correspond à un revenu moyen respectif, pour les personnes défalquées, de 281 Mk. et 151 Mk. (La différence entre ces moyennes s'explique par ce fait que le nombre des personnes défalquées constituait en 1906 88% environ de la classe de 0 à 400 Mk., tandis qu'en 1888 le nombre correspondant n'est que de 10% de la même classe, en y comprenant les personnes exemptes de l'impôt, ces 10% devant naturellement être comptés parmi les revenus les plus bas.)

En divisant le montant des revenus, réduit de la manière indiquée tout à l'heure, par 5, chaque cinquième est représenté en 1906 par 477,796.716 Mk. et en 1888 par 257,884.800 Mk.

⁴⁾ Nationalökonomisk Tidsskrift 1907, pages 401, 402 et suivants: Indkomstog Formuesfordelingen i Danmark (Répartition des revenus et des fortunes privés en Danemark).

Voici maintenant comment ces cinquièmes se répartissaient:

Cinquiè mes		nites des evenus	Nombre absolu des personnes	Nombre relatif par 100.000	Revenu total Mk.	Revenu moyen Mk.
1906						
ier 8	.112 Mk	. et au dessus	21.556	1.222	477,796.716	22.165
2 ^e 2	.300 à	8.111 Mk	128.296	7.273	477,796.716	3.726
3e I	.240 à	2.299 Mk	299.262	16.964	477,796.716	1.597
4 ^e	800 à	1.239 Mk	480.536	27.240	477,796.716	994
5 ^e	338 à	799 Mk	834.404	47.301	477,796.714	573
Total	338 et	au-dessus	1,764.054	100.000	2.388,983.578	1.354
1888						
rer 5	.950 Mk	. et au-dessus	16.898	1.305	257,884.800	15.261
2 ^e I	.792 à	5.949 Mk	88.762	6.854	257,884.800	2.905
3 ^e	900 à	1.791 Mk	214.085	16.532	257,884.800	1.205
4 e	549 à	899 Mk	363.858	28.097	257,884.800	709
5 e	300 à	548 Mk	611.397	47.212	257,884.800	422
Total	300 et	au-dessus	1,295.000	100.000	1.289,424.000	5) 996

Si l'on compare les résultats de ce calcul avec ceux du premier calcul (celui de l'appendice du Bulletin), on verra qu'ils présentent des rapports similaires, la différence la plus prononcée se montrant pour la première classe, pour laquelle le premier calcul donnait une augmentation de 40% et le second de 45'2%, différence qui s'explique.

On observera du reste que cette classe, d'après la méthode des cinquièmes, montre une diminution quant au nombre des personnes y appartenant, de 1305 à 1222 par 100.000. Cette diminution accusant une certaine concentration des revenus les plus hauts, se trouve cependant contrebalancée par une augmentation du chiffre relatif des personnes appartenant à la deuxième classe, de sorte que ces deux classes réunies montrent un léger accroissement, c'est-à-dire de 8159 en 1888 à 8495 en 1906. La troisième classe montre aussi une augmentation, bien que moins prononcée.

Il me semble que cette dernière méthode, celle des cinquièmes, donne la réponse la plus directe à la question de savoir si le développement économique tend ou non à amasser des richesses chez une minorité.

⁵) Le chiffre de 999 du Bulletin page 130 doit être corrigé à 996 et par conséquent l'augmentation de 35.4 à 35.9 $\frac{1}{10}$.

Cette méthode pourra, du reste, être appliquée d'une manière plus simple que celle expliquée ci-dessus, et par laquelle j'ai mis le calcul sur le même pied que ceux publiés dans mon rapport de 1909. Car on pourra pour la Saxe Royale se borner à mettre les chiffres de 1888 et de 1906 sur un pied égal, en augmentant le nombre de contribuables, &c en 1888 de 3100 par 100.000 habitants, c'est-à-dire par le chiffre de 102.610, de sorte que le chiffre des personnes soumises au calcul s'élève à 1,425.260, soit 43.059 par 100.000 habitants, donnant le même rapport sur la population que pour l'année 1906 (voir ci-dessus).

Quel revenu faut-il attribuer aux 102.610 personnes ajoutées? Il va sans dire que leurs revenus moyens doivent ètre calculés comme minimum, puisqu'en Saxe Royale on cherche à constater les revenus les plus petits; mais comme on ne doit guère les mettre entièrement hors de toute considération, on pourra par exemple compter un revenu moyen de 100 Mk.6) (le revenu moyen de la classe o — les personnes exemptes — étant de 231 Mk., et la classe suivante commençant à 300 Mk.). Cette moyenne donne un total de 10,261.000 Mk. de sorte que le revenu total pour 1888 se trouve augmenté à 1.304,870.882 Mk., dont un cinquième fait 260,974.176 Mk. Partant de ces chiffres pour 1888 et conservant les chiffres officiels pour 1906, voici les résultats du calcul pour le premier cinquième:

Années	Limites des revenus	Nombre absolu des personnes	•	Revenu total Mk.	Revenu moyen Mk.
1906 1888	7.650 Mk. et au-dessus 5.900 Mk. et au-dessus	22.845	1.177	487,747.524 260,974.176	21.350 14.980

D'après ce calcul le revenu moyen de la première classe s'est accru de 42 5% ou à peu près dans le même rapport que d'après les calculs précédents.

Il ne sera pas nécessaire de continuer ces calculs puisque ce que nous avons déjà dit, doit suffire pour démontrer le caractère des méthodes. Ajoutons seulement qu'au lieu de calculer les rapports pour cinq groupes, on pourrait en augmenter le nombre, les méthodes mentionnées ci-dessus étant dans ce cas applicables tout-à-fait de la même manière.

Il faut observer que les résultats en ce qui concerne la détermination des limites, ne sont qu'approximatifs, parce que les catégories

⁶⁾ Que l'on compte 100 Mk. ou 50 Mk., la différence serait peu perceptible.

officielles des revenus ne coïncident pas entièrement avec celles dont on a besoin. Si toutefois ces catégories ne sont pas trop vastes (voir sous le point 4 ci-dessus), l'erreur peut-être considérée comme négligeable.

120 Les deux méthodes mentionnées sous les numéros précédents, et dont on pourrait peut-être désigner l'une comme la méthode du groupement personnel (no. 10) et l'autre comme la méthode du partage du revenu national, me semblent de se compléter l'une l'autre. Quant à la méthode de partage il est vrai qu'elle donne une réponse directe à la question de savoir si les revenus sont plus ou moins concentrés ou non. Mais par cette méthode on ne voit pas comment dans les différentes couches économiques et sociales les revenus se sont augmentés ou diminués. Il résulte par exemple du tableau communiqué à la page 14 que le premier cinquième des revenus en Saxe Royale commençait en 1888 avec un revenu de 5050 Mk. et en 1906 à 8112 Mk. et que le nombre relatif par 100.000 était de 1305 et de 1222 avec des revenus moyens de 15.261 et de 22.165 Mk. respectivement. Maintenant le rapport entre ces revenus moyens ne donne nullement une indication exacte de l'augmentation des revenus de ce premier groupe, parce qu'une plus grande concentration des revenus, tel que présente la diminution du rapport de 1305 à 1222, a pour résultat nécessaire une augmentation du revenu moyen du groupe. C'est pourquoi la méthode du "groupement personnel" supplée à cet égard à la méthode de "partage".

M. Warming (Copenhague) est d'avis que la dernière méthode est à préférer quand il s'agit des comparaisons géographiques, surtout entre villes et campagnes, tandis que la première méthode (sc. du groupement personnel) serait à préférer pour les comparaisons historiques concernant le développement de ce rapport. Il recommande, du reste, d'ajouter à cette méthode un calcul basé sur l'accroissement moyen des revenus. Si, par exemple, les revenus moyens d'une époque à une autre se sont accrus de 25%, il faudrait comparer le groupe de 600 à 800 couronnes avec celui de 750 à 1000 couronnes, &c. Il pense, que de cette manière, on pourrait entreprendre des calculs plus détaillés.

Ajoutons à l'occasion d'une remarque de Mr Vogel qu'il est vrai que par le groupement proportionnel des personnes on néglige une circonstance qui joue cependant un certain rôle, peut-être même un grand rôle, en ce qui concerne l'ascension supposée des contribuables d'une catégorie de revenu à une autre ou bien l'entrée de nou-

veaux contribuables par cause d'une augmentation supposée de leurs revenus. C'est que, en réalité, il y a des personnes dont les revenus montent du zéro jusqu'à un revenu imposable, et, par contre, des personnes qui descendent et en général toutes sortes de variations dans le mouvement des revenus. Or, la supposition sur laquelle est basée la méthode "personelle" est que tous ceux qui ont monté de la catégorie non imposable, ont préalablement eu des revenus un peu inférieurs à la limite de taxation.

En admettant que cette supposition n'est pas tout-à-fait correcte, il faut, cependant, bien remarquer d'abord qu'elle est sans doute correcte en ce qui concerne la plupart des personnes dont il s'agit. Pour ce qui est des personnes dont les revenus ont changé d'une autre manière, il est vrai, comme M. Robert Meyer s'est exprimé, à cet égard que par la supposition sur laquelle la dite méthode est basée, ascendant et descendant des revenus, et non pas des différents mouvements dont il s'agit à cet égard. Un essai fait par M. Meyer dans le but de suivre en détail les mouvements dans les limites d'un groupe de personnes n'aboutit cependant à rien (à cause des changements de domicile) malgré les fonds assez considérables dont en disposait.

Dans ces circonstances il me semble qu'à défaut du parfait il faudrait se contenter du moins parfait, c'est-à-dire de constater à côté du mouvement réel de la majorité des revenus, le solde de la partie restante.

On pourrait encore poser la question d'une autre manière, c'està-dire en demandant comment sont réparties, au point de vue des revenus, les différentes couches de la société à deux différentes époques? Vis-à-vis de cette question il me paraît légitime d'examiner simplement quels revenus avaient les personnes les plus riches, ainsi que les personnes aisées et les pauvres de différents degrés, en enformant les groupes à l'aide des chiffres relatifs et comparables pour chaque époque. Par un pareil examen on n'a pas égard aux changements survenus dans les revenus individuels, mais aux changements affectant les différentes couches sociales.

130 Les calculs mentionnés sous les points 10 et 11 gagneraient beaucoup en valeur, si on pourrait combiner les données sur la répartition des revenus et fortunes avec la population répartie par âge, par état civil et par profession. Une telle combinaison a été faite en Suède et en Norvège quant à l'âge et à l'état civil, et en Danemark et en Norvège quant aux professions. Mais il va sans dire qu'il reste beaucoup à faire avant qu'on puisse aborder ces détails pour ce qui

est de la statistique internationale. Dans cette connection il convient de mentionner aussi l'importance de la distinction, introduite en Saxe Royale (par M. Würzburger) et en Prusse, entre le chef et les autres membres de la famille.

Les données les plus complètes là dessus pourront être procurées en transcrivant les renseignements contenus dans les listes des contribuables sur les bulletins individuels du recensement. Une telle transcription opérée en Norvège pour environ $^1/_3$ des communes rurales et $^1/_3$ de la population urbaine a demandé en moyenne cinq heures par 1000 contribuables. Des renseignements analogues pour un nombre représentatif de personnes exemptes pourront être recueillis de la manière mentionnée sous le no. 1.

140 Outre la répartition par professions des différentes catégories de revenus, il importe de constater quels sont les revenus moyens des différentes professions. Il y a là un moyen de calculer l'ensemble du revenu national et sa répartition sur les différentes professions et industries. Il semble que, par cette voie, il serait possible d'arriver avec le temps à des comparaisons internationales de ces rapports.

D'après cette méthode on prend pour base le recensement général par professions, en distinguant, séparément pour les villes et pour les campagnes, ainsi que par sexe, entre les professions les plus importantes. Dans quelques essais qui ont été faits à cet égard pour la Norvège, nous avons distingué 14 groupes différents (Agriculture, Pêche, Industrie, Commerce, Transport par terre et par mer, &c, &c) et divisé la plupart de ces groupes en 4 classes (1º propriétaires et chefs, 2º ouvriers travaillant pour leur propre compte, 3º fonctionnaires, 4º ouvriers et domestiques), quelques-unes de ces classes étant exceptionnellement subdivisées.

Pour chacune de ces divisions, on a déterminé le revenu moyen. On en a basé l'évaluation 1° sur des données statistiques concernant les revenus des contribuables, 2° en attribuant aux personnes non comprises dans les registres de taxation un revenu moyen inférieur, différent pour chaque profession. Il s'en suit que le revenu moyen de toutes les personnes appartenant à telle ou telle profession et classe est calculé sur deux bases, l'une exacte, dérivée des registres, l'autre approximative, évaluée de différentes manières; mais si cette dernière partie ne constitue qu'une faible part du total des personnes appartenant à la profession, on pourra considérer le résultat moyen comme suffisamment exact. Cette condition

est remplie pour certaines professions, tandis que, pour la majorité des cas, les revenus qui ne sont évalués qu'approximativement, constituent ordinairement, pour les hommes de 30 à 40% et pour les femmes de 60 à 70% de l'ensemble du groupe. Néanmoins, cette évaluation n'est pas dénuée de bases positives, par exemple pour les salaires des ouvriers et domestiques.

En outre, il faut remarquer, que l'absence de données précises pour 30 à 40% des personnes appartenant à une profession déterminée n'est pas la même chose qu'une absence de 30 à 40% du montant total des revenus de ces personnes. Car ceux pour lesquels les données manquent, ont pour la plupart des revenus inférieurs, de sorte que, si la limite de taxation n'est pas trop élevée, le revenu moyen ne sera guère affécté par une évaluation un peu au-dessus ou au-dessous de la vraie moyenne de ces petits revenus. Afin de contrôler jusqu'à quel point cette considération théorique se justifie, citons quelques exemples tirés des calculs se rattachant au recensement de 1910 en Norvège.

Artisans de campagnes: Nombre des contribuables dans les communes représentatives: 3697 avec un revenu de 2,126.310 couronnes, en moyenne 575 couronnes. Nombre total des artisans dans les mêmes communes: 5444; donc on manque de renseignements pour 1747 ou 32%. En supposant que le revenu moyen des artisans non trouvés soit a) de $^2/_3$ ou b) de $^3/_4$ des artisans contribuables, leurs revenus moyens seraient sous la supposition a) de 383 couronnes et sous la supposition b) de 432 couronnes, et le montant total de leurs revenus: a) de 669.101 ou b) de 754.704 couronnes montrant pour l'ensemble des 5444 artisans un montant total de a) 2,795.411 ou b) 2,881.014 couronnes, soit en moyenne 513 ou 529 couronnes.

Autres exemples calculés de la même manière:

des professions	'tribuables dans les communes représen-	Revenus moyens de ceux-ci cour.)	total d'après le recense-	Nombre des person- e nes non trouvées en $0/0$ du total	calculé (is moyens d'après les suivants $b)^{-3}/_{4}$ cour.
I. Communes rurales:	tatives		ment	70	cour.	cour.
Cultivateurs	. 32.793	745	39.039	16,0	705	715
Domestiques	. 2.375	321	5.826	59°2	258	274

⁷⁾ Les évaluations pour l'impôt sur les revenus sont en général considérées comme étant beaucoup au-dessous des revenus réels. Pour correspondre à ceux-ci il faudrait probablement augmenter les évaluations officielles au moins de 20%.

Désignations des professions	Nombre des con- tribuables dans les communes représen- tatives	Revenus moyens de ceux-ci cour.8)	recense-	Nombre des person- nes non trouvées en $^0/_0$ du total	calculé rappor	us moyens d'après les ts suivants b) ³ / ₄ cour.
Instituteurs et au-						
tres fonctionnai-						
res communaux	2.541	1.372	3.349	24'1	1.262	1.289
Ouvriers de fabri-	•					
ques	7.313	679	12.297	40.2	587	610
II. Villes:						
Marchands	4.241	4.060	5.315	20'2	3.787	3.856
Employés de com-						
merce	4.319	1.210	6.353	32.0	1.081	1.113
Ouvriers de com-	-					
merce	4.407	786	7.429	40.7	67 I	697
Couturières	3.333	482	7.881	57.3	389	412
Ouvriers de fabri-	-					
ques	3.358	462	9.529	64.8	362	387

Les différences résultant de ces calculs ne sont pas négligeables, et on pourrait aussi demander si les suppositions de $\frac{2}{3}$ et de $\frac{3}{4}$ sont sûres. Mais il faut bien remarquer que le résultat global pour l'ensemble des professions pourra être contrôlé par le résultat général des taxations faites en vue de l'impôt. Car, en y ajoutant un certain montant pour les revenus tombant au-dessous de la limite de taxation - montant qui chez nous a été déterminé approximativement par une enquête spéciale pour l'année 1906 - on obtient un chiffre qui peut être comparé à celui résultant de la multiplication du nombre des personnes appartenant à chaque profession par les revenus moyens qui y correspondent. Un tel calcul provisoire exécuté pour l'année 1910 avait d'abord donné pour les campagnes un résultat global qui était inférieur de 5% environ à celui résultant des évaluations officielles pour l'impôt, tandis que, dans les villes, la différence n'était que de 1.2%. Par conséquent toutes les évaluations basées sur les revenus moyens de chaque profession ont été augmentées dans les rapports indiqués pour être mis d'accord avec les résultats officiels. Pour l'année 1900 les différences correspondantes étaient encore moins prononcées.

⁸⁾ Voir la remarque de la page précédante.

En somme, tout en admettant que la méthode mentionnée ici, a ses défauts qui ne sont guère négligeables, je pense pourtant qu'elle donne des résultats d'une valeur relative et, surtout, que les imperfections qui s'y attachent pourront être reparées à l'aide d'investigations ultérieures en ce qui concerne les personnes tombant audessous de la limite de taxation.

En Danemark on a pour l'année 1903 appliqué une méthode analogue en calculant pour un nombre restreint de professions — séparément pour la capitale, les autres villes et les campagnes, mais en ne distinguant pas les sexes — d'abord les revenus officiellement constatés et puis, approximativement, ceux des personnes au-dessous des limites de taxation.

Dans une nouvelle statistique danoise des revenus et fortunes pour l'année 1908 les professions ont été spécifiées davantage, en même temps qu'on a distingué entre les hommes et les femmes. Mais on s'est borné cette fois aux contribuables en laissant de côté les personnes au-dessous des limites de taxation.

L'Autriche possède une excellente statistique sur les revenus où on a même donné des renseignements détaillés pour 140 à 150 différentes professions, en distinguant entre les hommes et les femmes et en y ajoutant de nombreux résumés.

Mais cette statistique, si brillante qu'elle soit en elle-même, se borne aux personnes taxées ("Zensiten") et pour arriver à un résultat complet, il est absolument nécessaire d'y ajouter les revenus des non classés.

La méthode ici recommandée — le nombre total des personnes appartenant à chaque profession multiplié par leur revenu moyen — n'est en réalité qu'une application à la statistique du revenu nationale du même système qui a déjà prévalu pendant une longue série d'années pour la statistique commerciale, où la valeur totale des marchandises est dans presque tous les pays déterminée par la multiplication des quantités par la valeur moyenne de chaque marchandise.

150 Parmi ceux qui se sont donné eux-mêmes la peine, et ont montré au rapporteur la complaisance, de lui fournir des observations sur son ébauche, quelques uns ont accentué la nécessité, en connection avec l'étude de la répartition des revenus, de prendre aussi en considération les prix des moyens d'existence. (Ainsi M. Flodström [Stockholm] et M. Warming [Copenhague].) Il est évident que c'est là une observation très juste.

En général, il est, important dans cette matière, d'attribuer leur juste valeur aux différences existant entre les revenus. Il faudra considérer l'immense et incalculable quantité des dons gratuits étant à la portée de chaque homme, et ne pas se laisser éblouir par la splendeur de l'argent et de l'or, qui, bien qu'ils soient des instruments très importants pour l'activité et le bonheur des hommes, jouent pourtant dans ces rapports un rôle moindre que celui qui leur est souvent attribué.

Conclusion.

J'ai maintenant l'honneur de soumettre les Propositions suivantes à l'examen de mes honorables collègues, en faisant remarquer que la rédaction de quelques-unes d'entre elles à été faite avec égard aux suggestions dues au dr. Vogel.

- 10 Il est important de soumettre les listes des contribuables à un dépouillement annuel ou de temps à autre afin de constater la répartition des revenus et, s'il y a lieu, aussi celle des fortunes.
- 2º Ce dépouillement doit être exécuté d'une manière détaillée surtout pour l'année fiscale la plus proche de la date du recensement général de la population afin que les faits qui en résultent puissent être mis en rapport avec les données sur la population répartie par sexe, par profession, par âge et par état civil.
- 3º On doit lors de ce dépouillement rendre compte autant que possible des exemptions légales diminuant les revenus imposables, de sorte que les revenus des contribuables puissent être constatés dans leur rensemble.
- 4º Dans les cas où le montant du revenu figure dans les listes comme revenu brut, sans déduction de dettes et autres frais, on doit procurer les moyens de constater autant que possible la différence entre les revenus bruts et nets.
- 5º Dans les cas, où, par suite de la division des revenus d'après leurs sources, le revenu imposable, inscrit dans les listes, ne forme qu'une partie du revenu total d'un individu, il faut procurer les moyens de compléter les données de telle sorte que l'ensemble des revenus individuels puisse s'en déduire.
- 6º Si les revenus des personnes appartenant à la famille sont évalués avec ceux du chef de famille, il faut fournir des données supplémentaires de telle sorte qu'on en puisse constater la part de chaque membre de la famille dans l'ensemble du revenu.

7º Il est important, outre une statistique complète sur les revenus des contribuables, de procurer autant que possible des données analogues concernant les personnes exemptes de l'impôt.

Dans ce but on recommande d'insérer dans le bulletin de recensement la question suivante concernant l'impôt sur le revenu: Contribuable ou non contribuable? (Réponse: Oui ou Non?)

8º Pour ceux dont la réponse sera: Non, il faudra entreprendre des recherches à l'aide des experts ou agents spéciaux visitant les divers endroits après que les bulletins de recensement ont été recueillis. Ces recherches qui ne doivent pas être entreprises simultanément avec le recensement général pourront être limitées à un nombre représentatif de communes rurales, de villes ou parties de villes, choisies avec égard aux industries et conditions sociales de ces communes ou de ces parties.

9º Bien que les pays où il n'existe pas un impôt sur les revenus manquent, par suite, d'un élément extrèmement important pour une statistique de la répartition des revenus privés, il sera cependant dans ces pays là possible de recueillir des données utiles au même sujet à l'aide des investigations spéciales entreprises dans un nombre plus ou moins étendu de communes.

Kristiania le 28 Mars 1913.

Appendice no. 1.

Après la conclusion de mon rapport j'ai pris connaissance de deux documents qui me semblent assez importants pour devoir être mentionnés dans cette connection. Je citerai à cet effet d'abord la lettre suivante de notre éminent collègue, M. L. March, datée le 1^{er} Avril 1913:

"Par une circulaire du 31 Janvier, vous avez bien voulu me demander mon avis sur le projet de votre rapport à l'Institut international de Statistique, à propos de la répartition des revenus ou des fortunes.

Je n'ai rien à dire à votre exposé que j'ai trouvé très instructif. Peut-être ne serais-je pas toujours d'accord avec les auteurs que vous citez sur la meilleure manière de comparer les courbes de répartition, mais, ce n'est point là une question très importante.

Le point essentiel est d'obtenir des statistiques comparables pour les différents pays. Or, la première nécessité est, si non une définition uniforme du revenu élémentaire, de l'unité-revenu, du moins des moyens de comparer les différentes unités admises dans les différents pays.

Par suite des différences des législations fiscales, le contribuable, ou l'être taxé d'après son revenu ou sa fortune, est tantôt un individu, tantôt un groupe d'individus. Ainsi, en Saxe, chaque personne est taxée d'après son revenu propre; en Prusse, on ajoute au revenu du mari celui de la femme; en Autriche, la taxe est frappée sur l'ensemble des personnes qui composent un ménage. De là de grandes difficultés, et presque des impossibilités, quand on veut comparer les statistiques de ces pays.

D'autre part, on ne distingue pas toujours suffisamment les personnes physiques des personnes morales qui, en général, devraient rester en dehors des comparaisons. Il me semble que, dans les pays où les revenus taxés sont des revenus individuels ou conjugaux, on devrait demander un nouveau classement après totalisation des revenus du ménage ou de la famille.

En résumé, dans notre prochaine session, je verrais volontiers discuter tout d'abord le choix d'une unité uniforme à laquelle seraient ramenées toutes les statistiques, quel que soit le mode de taxation.

Je vous soumets cette proposition, et vous prie d'agréer, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments devoués."

On verra par les propositions que j'ai eu l'honneur de soumettre ci-dessus, que j'ai tâché de tenir compte des difficultés relevées par M. March concernant l'unité-revenu (voir le numéro 6 des propositions).

Le deuxième document est un ouvrage publié en 1913 par le dr. phil. N. Tabacovici intitulé: "Die Statistik der Einkommensverteilung" (Volkswirtschaftliche und wirtschafts-geschichtliche Abhandlungen, herausgegeben von Wilhelm Stieda, III. Folge, Heft Nr. 4).

Après une analyse critique, très instructive, des méthodes employées jusqu'à présent pour mesurer la répartition des revenus (méthodes Wolff, Würzburger et autres) M. Tabacovici propose une méthode nouvelle dont le principe coincide en partie

avec celui appliqué par moi dans le rapport présenté à la session de Paris, mais qui en diffère sur certains points qui seront mentionnés tout à l'heure. M. Tabacovici y ajoute des calculs détaillés concernant le développement social des revenus dans la Saxe royalc d'après la statistique pour les années 1880 à 1908.

La méthode Tabacovici donne lieu aux observations suivantes:

1º Cette méthode se borne à ne considérer que les personnes inscrites dans les registres de taxation (die "Zensiten"). Maintenant il est vrai qu'en Saxe royale ces registres comprennent non seulement les contribuables, mais aussi les personnes exemptes de l'impôt; mais néanmoins le rapport entre la population adulte et les personnes comprises dans les registres montre une proportion toujours croissante, cette proportion s'élèvant de 58.4% en 1880, à 63.5% en 1900 (d'après Tabacovici, page 19) et, d'après mes calculs, jusqu'à 65.3% en 1908. D'où vient cet accroissement? Suivant toute probabilité, sourtout de ce fait que, par cause de l'accroissement général des revenus, il y avait en 1908 un certain nombre de personnes avec de petits revenus et qui ont été énumérées en 1908, mais dont les revenus de la classe sociale correspondante n'avait en 1880 eu que des revenus négligeables ou même aucun revenu du tout.

Ce qui n'est que probable pour la Saxe, paraît pour les pays, dans lesquels on se borne à établir la statistique des revenus imposables, absolument certain, c'est à dire, il y a un certain nombre de personnes qui d'année en année entrent dans les rangs des contribuables et auxquelles correspond un chiffre qu'il me semble rationnel de calculer d'après la proportion existant entre la population adulte et le nombre des contribuables, et qu'il ne faut pas négliger, si l'on veut établir une juste comparaison entre les revenus de deux époques.

Si d'après la méthode que je considère être le plus correcte, on supplée le nombre des personnes envisagées en 1880 et en 1908 par le chiffre de 65.3%: 58.4%, c'est à dire 6.9% multiplié par la population adulte de 1880, — on obtient un chiffre de 131.897, de sorte que le chiffre total des personnes comparées serait de 1,247.815 en 1880 contre 2,038.264 en 1908, ce qui donne la même proportion pour les deux années, c'est à dire 65.3% des adultes.

En appliquant ce nouveau chiffre sur les calculs dont rendent compte les pages 40 et suivantes de l'ouvrage de Mr Tabacovici, le groupement de la page 48 sera pour 1880 comme suit:

Groupes		Nombre des personnes	Limites des revenus inférieur	Les limites correspon- dantes sont d'après M. Tabacovici
I:	100	1.248	ca. 21.600 Mk	. 23.000 Mk.
II:	1.600	19.965	ca. 4.150 Mk	. 4.340 Mk.
III:	6.300	78.612	ca. 1.540 Mk	. 1.600 Mk.
IV:	21.000	262.041	ca. 650 Mk	. 700 Mk.
V:	71.000	885.949	?	?
	100.000	1,247.815		

On voit que même pour la Saxe royale la différence entre les deux méthodes n'est pas négligeable et alors elle aura pour les autres pays qui ne rendent compte des personnes non imposables, une importance beaucoup plus grande.

Si l'on évalue le revenu moyen des 131.897 personnes qui, d'après la supposition ci-dessus exposée, ont été omises en 1880, à 150 Mk., leurs revenus totaux seraient de 19,784.550 Mk. En ajoutant ce chiffre au revenu total calculé pour les personnes taxées on obtient la somme de 971,182.666 Mk., laquelle divisée par le chiffre de 1,247.815 donne un revenu moyen de 778 Mk. au lieu de 852.56 Mk. chiffre calculé, par M. Tabacovici pour les personnes taxées. L'augmentation du revenu moyen de 1880 à 1908 serait donc de 70'3% au lieu de 55'67%.

20 M. Tabacovici compare les résultats des taxations pour l'année 1880 et années suivantes avec ceux des recensements des mêmes années, c'est à dire, à l'époque du 1^{et} Décembre. Or comme les inscriptions se fait généralement vers le milieu de l'année (les bulletins pour l'année 1877 furent recueillis entre le 15 Mai et le 5 Juillet 1877, Zeitschrift, 1877, page 189) et que les données sur les revenus se rapportent probablement à l'année précédente, il me semble plus rationnel de comparer les taxations pour les années 1880 et suivantes avec la population au commencement des mêmes années. Néanmoins, dans le calcul précédent j'ai suivi l'exemple de M. Tabacovici.

30 M. Tabacovici emploie pour distinguer entre les classes I très riches, II riches, III moyennes, IV peu aisées et V pauvres, le groupement suivant par 100.000 personnes taxées (Zensiten): I: 100, II: 1600, III: 6300, IV: 21.000 et V: 71.000 en faisant toute-fois observer que le grand nombre relatif du cinquième groupe est dû à cette circonstance que beaucoup de femmes mariées et autres membres de famille appartenant aux classes aisées, y sont com-

prises. Dans le groupement présenté à la session de Paris, j'ai par contre employé le groupement suivant par 100.000 personnes adultes: I: 1000, II: 6000, III: 16.000, IV: 27.000 et V: 50.000. Ce groupement-ci s'approche de celui résultant de la division du revenu total en des cinquièmes (voir le tableau inséré sous le point II ci-dessus); mais en admettant qu'il pourrait être question d'une modification, je pense que les deux premiers groupes de M. Tabacovici, et surtout le premier, ne représentent que trop peu de personnes, tandis que le dernier groupe me paraît surchargé. Je trouve du reste qu'on pourrait, à cet égard, se concerter afin de fixer un groupement international convenable.

4º Suivant la formule Pareto, M. Tabacovici détermine le coëfficient d'inégalité ("Ungleichheitskoëfficient") par la division du revenu moyen de la classe la plus riche par le revenu moyen de l'ensemble des autres classes (voir page 21). Cette formule ne me paraît pas assez exacte, surtout lorsqu'on réduit la première classe jusqu'à 100 par 100.000 personnes. Car le résultat du calcul dépend alors trop de circonstances accidentelles qui peuvent influir sur le revenu moyen d'une si petite classe sociale.

Il me semble préférable de comparer les revenus moyens soit des personnes dont les revenus tombent au-dessus et au-dessous du revenu moyen, soit de ceux qui partagent entre eux la moitié supérieure ou inférieure de l'ensemble des revenus.

Considérant du reste qu'une très grande proportion des revenus les plus petits appartient aux jeunes personnes vivant chez leurs familles, on doit reconnaître que pour déterminer le degré de l'inégalité, il faut dans ces études avoir égard à l'âge et aux professions auxquelles les revenus se rapportent (voir les propositions ci-dessus, numéro 2).

Appendice no. 2.

Division des groupes de revenus ou des fortunes. (Considérations et expériences méthodologiques.)

Dans le rapport précédent sur la répartition des revenus et des fortunes privés il a, à plusieurs endroits, été question d'une division des chiffres concernant certains groupes en sous-groupes, vois sous le no. 4 et le tableau du 11. S'il s'agit par exemple de déterminer le nombre et le montant des revenus des contribuables dont l'ensemble représente 1% de la population adulte (non compris les femmes mariées) et qui appartient à la classe la plus riche, ou les chiffres correspondants pour les 6% appartenant à la classe suivante &c., il se pourra que les limites de ces classes tombent au milieu d'un groupe de 5000 à 10.000 fr., de 2000 à 2500 fr. &c. Comment alors calculer d'une manière aussi exacte que possible le point de délimitation des subdivisions dans lesquelles il faut diviser ces groupes, et en même temps le nombre des personnes et le montant des revenus appartenant à chaque classe?

Par plusieurs essais que j'ai faits à cet égard, je pense avoir trouvé un procédé pratique qui semble donner des résultats se rapprochant de très près des rapports exacts. Toutefois puisqu'il reste certains points de la question qui ne paraissent pas être parfaitement résolus, je prie mes honorés collègues de vouloir bien donner leur avis là-dessus.

Dans ce but je me permets de citer l'exemple suivant concernant la répartition des revenus dans les villes norvégiennes en 1892.

1 % de la population adulte comprend 2589 personnes. Dans la statistique officielle V. 106 on trouve que 1645 personnes avaient des revenus au-dessus de 8000 cour. sans compter les dividendes des actions, et de 8769 cour. et au-dessus avec ces dividendes. Le montant des revenus était de 34,814.498 cour. Pour compléter ces chiffres jusqu'à 1% il faut donc ajouter un nombre de 944 personnes ayant des revenus au-dessous de 8769 cour. et appartenant au groupe de 8769 à 6437 cour., lequel doit être par suite subdivisé en deux sous-groupes: a) comprenant 944 personnes et b) comprenant 160 personnes, le groupe entier comptant 1104 personnes. Maintenant afin de trouver les limites entre ces deux sous-groupes j'ai considéré d'abord que le groupe entier de 8769 à 6437 cour. comprend 2332 unités d'une couronnes chacune et qu'en répartissant ces unités d'une manière proportionnelle entre les sous-groupes a et b, d'après les rapports de 85.5 et de 14.5%, il semble que le sous-groupe a) doit comprendre les revenus de 8768 cour. à 6775 cour. et le sousgroupe b) le reste du groupe, c'est-à-dire les revenus de 6775 à 6437 couronnes. Ce rapport se modifie cependant en raison du nombre relatif des contribuables qui est relativement moindre dans les degrés supérieurs des groupes, de sorte que, d'après une courbe graphique dressée à cet effet, la proportion de 85.5% s'élève à 89.3%, tandis que celle de 14.5% décroît à 10.7%. Par cause de cette modification il faut rectifier les limites des sous-groupes a et b en substituant comme point de démarcation le chiffre de 6686 cour. au lieu de 6775 cour. (Cette supposition paraît probable, mais n'est pas absolument certaine.)

Il s'agit ensuite d'en déterminer les revenus moyens. Dans ce but j'ai pris comme point de départ que le groupe entier (celui-de 8768 à 6437 cour. a une moyenne arithmétique de 7603 cour.), tandis que le revenu moyen du groupe (le montant total des revenus divisé par le nombre des personnes) est de 6999 cour. Cette moyenne-ci correspond à la moyenne arithmetique moins 604 cour. Pour ce qui est des sous-groupes a et b, on connaît les moyennes arithmétiques, à savoir 7727 et 6561 cour. La question est maintenant de savoir quelle réduction il faut faire afin de réduire des moyennes arithmétiques en moyennes réelles. Je pense que probablement cette réduction doit être faite dans un rapport s'approchant de celui constaté pour l'ensemble du groupe multipliée par les pourcents que chacun des sousgroupes occupe dans l'ensemble, c'est-à-dire de 604 cour. multipliées respectivement par 89.3 et 10.7%. (Encore cette supposition n'estelle pas certaine et demande-t-elle une correction qui sera mentionnée tout-à-l'heure.)

A l'aide de ce calcul on trouve des réductions de 539 et de 65 couronnes de sorte que les revenus moyens des sous-groupes a et b se calculent à 7188 et 6496 cour. En multipliant ces moyennes par le nombre des personnes (944 et 160) on obtient un revenu total de 6,785.472 cour. pour a et de 1,039.360 cour. pour b, total 7,824.832 couronnes, chiffre qui est de 97.653 ou de 1.25% supérieur au chiffre réellement constaté pour l'ensemble (7,727.179 cour.) du groupe. Le chiffre de 6,785.472 cour. si on le réduit de 1.25% donne comme résultat final du calcul un montant de 6,700.804 cour., lequel ajouté aux chiffres constatés pour les revenus de 8769 cour. et au-dessus donne un total de 41,515.302 cour. pour les 2589 personnes formant 1% de la population adulte ayant des revenus au-dessus de 6686 et en moyenne de 16.035 cour.

Comme l'incertitude qui s'attâche en partie aux deux suppositions spéciales mentionnées ci-dessus n'affecte qu'un seul groupe représentant environ 16% du montant total, ou plutôt, puisqu'il n'est question que d'une partie de ce groupe, seulement 2.5% du montant, il paraît évident que l'erreur possible du calcul pourra être considérée comme

négligeable et cela d'autant plus, que même les formules mathématiques les plus élaborées ou les courbes graphiques les plus fines pourront ne pas réussir du tout à cause de l'attraction nuisible des chiffres ronds.

La répartition des revenus en cinquièmes ou autres fractions de l'ensemble du revenu national demande des calculs analogues en principe, bien qu'un peu plus compliqués. Je serais heureux d'apprendre quelle est sur ces questions l'opinion des hommes compétents.

Druck von Friedrich Jasper in Wien.